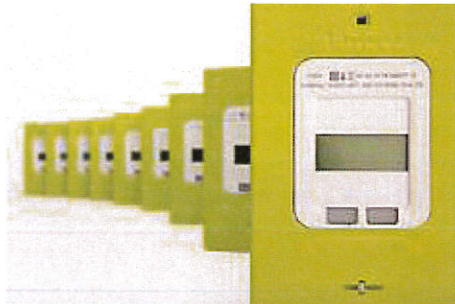


[Accueil Particuliers](#) > [Actualités](#) > Linky : les rayonnements électromagnétiques des compteurs conformes aux normes

RÉPONSE MINISTÉRIELLE [Compteur électrique](#)

Linky : les rayonnements électromagnétiques des compteurs conformes aux normes

Publié le 11 avril 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



L'ensemble du système Linky respecte les normes sanitaires européennes et françaises concernant l'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Illustration 1
Crédits : © ERDF

C'est ce que rappelle la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer dans une réponse ministérielle publiée le 8 mars 2016.

Le compteur électrique intelligent (Linky), progressivement installé par électricité réseau distribution France (ERDF) en remplacement des anciens compteurs, est un équipement électrique basse puissance, dont le rayonnement est équivalent à celui d'un compteur bleu électronique.

Il n'émet pas de radiofréquences (ondes radio) : il communique avec les concentrateurs, situés dans les postes de distribution, en utilisant la technologie des courants porteurs en ligne. Les concentrateurs installés dans les postes de distribution communiquent ensuite avec le système d'information d'ERDF en utilisant le réseau de téléphonie mobile existant.

Un concentrateur émet des ondes électromagnétiques équivalentes, en termes d'intensité, à celles émises par un téléphone portable.

Les compteurs électriques *Linky* permettront d'effectuer les relevés, ainsi que différentes opérations comme les changements de puissance, à distance sans nécessiter la présence des clients.

Les facturations pourront être établies sur la base des consommations réelles et non plus de consommations estimées.

Ces compteurs permettront également aux consommateurs qui le souhaitent de mieux suivre leur consommation.

Pour en savoir plus